

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 02/07/2020 parue au BOESR n° 30 du 23/07/2020, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2021;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 09/11/2011 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4239, en Economie et gestion, de la composante IUT de Velizy - antenne de Rambouillet est mise en place au titre du recrutement 2021 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CABOCEL	CLAUDE	AGREGE	NC
Mme	DUBOIS-NAYT	ARMELLE	MCF	11
Mme	GLANDIER	CECILE	CERTIFIE	NC
Mme	HAWI	RIMA	MCF	5
Mme	IGLESIAS	SANDRINE	CERTIFIE	NC
M.	LE CRENNE	PASCAL	CERTIFIE	NC
M.	RU AUX	PASCAL	MCF	61
M.	VEDEL	BENJAMIN	MCF	6

Article 3 : Madame/Monsieur la/le directeur.rice général.e des services de l'université est chargé.e de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VERSAILLES, le 22/12/2020

Le Président

Alain BUI



Alain BUI
PRESIDENT